

11.1.4. Corps des chargés de recherche et des directeurs de recherche du développement durable

11.1.4.1. Accès au choix au grade de chargé de recherche du développement durable de 1ère classe au titre de l'année 2016

ACCÈS AU CHOIX AU GRADE DE CHARGÉ DE RECHERCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE 1ÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Les conditions statutaires	Sont proposables : les chargés de recherche de 2ème classe justifiant de 4 années d'ancienneté au moins dans ce grade.
Les règles de gestion	Critères : Les règles de gestion seront définies par la nouvelle commission d'évaluation des chercheurs qui sera mise en place courant 2015.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2016.

Informations sur le précédent comité d'évaluation tenu en 2013 au titre de 2014 :

Nb de promouvables	24 agents
Nb de candidatures	22 agents
Nb de postes offerts	12 postes
Nb d'agents retenus	12 agents
Age moyen des agents retenus	36 ans 5 mois

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date prévisible du comité d'évaluation	date communiquée ultérieurement

Processus de remontée des propositions de promotion :

Une circulaire spécifique sera diffusée lorsque les principes de gestion auront été définis par la nouvelle commission d'évaluation.

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2016**.

A titre indicatif, antérieurement les dossiers ont été constitués par les pièces suivantes :

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un projet de recherche ;
- un descriptif de l'activité ;
- un CV complet contenant les références de l'ensemble des productions depuis le début de carrière ;
- deux derniers rapports d'évaluation.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau du comité d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 - Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre chargé de l'écologie après avis du comité d'évaluation.

Les contacts :

DRH/MGS/ MGS 1-3	Responsable du pôle	Katia BOIRON katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 66 47
	Instructeur	Meddy LATCHIMY meddy.latchimy@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 79
DRH/CE	Chargée de mission encadrement pour les chercheurs	Sylvie RAMBEAU sylvie.rambeau@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

11.1.4.2. Accès au choix au grade de directeur de recherche du développement durable de 1ère classe au titre de l'année 2016

ACCÈS AU CHOIX AU GRADE DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE 1ÈRE CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Les conditions statutaires	Sont proposables : les directeurs de recherche de 2ème classe justifiant de 4 années d'ancienneté au moins dans ce grade.
Les règles de gestion	Critères : Les règles de gestion seront définies par la nouvelle commission d'évaluation des chercheurs qui sera mise en place courant 2015.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2016.

Informations sur le précédent comité d'évaluation tenu en 2013 au titre de 2014 :

Nb de promouvables	14 agents
Nb de candidatures	9 agents
Nb de postes offerts	4 postes
Nb d'agents retenus	4 agents
Age moyen des agents retenus	44 ans 6 mois

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date prévisible du comité d'évaluation	date communiquée ultérieurement

Processus de remontée des propositions de promotion :

Une circulaire spécifique sera diffusée lorsque les principes de gestion auront été définis par la nouvelle commission d'évaluation.

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2016**.

A titre indicatif, antérieurement les dossiers ont été constitués par les pièces suivantes :

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un projet de recherche ;
- un descriptif de l'activité ;
- un CV complet contenant les références de l'ensemble des productions depuis le début de carrière ;
- deux derniers rapports d'évaluation.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau du comité d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 - Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre chargé de l'écologie après avis du comité d'évaluation.

Les contacts :

DRH/MGS/ MGS 1-3	Responsable du pôle	Katia BOIRON katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 66 47
	Instructeur	Meddy LATCHIMY meddy.latchimy@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 79
DRH/CE	Chargé de mission encadrement pour les chercheurs	Sylvie RAMBEAU sylvie.rambeau@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

11.1.4.3. Accès au choix au grade de directeur de recherche du développement durable de classe exceptionnelle 1er échelon au titre de l'année 2016

**ACCÈS AU CHOIX AU GRADE
DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 1ER ÉCHELON
AU TITRE DE L'ANNÉE 2016**

Les conditions statutaires	Sont proposables : les directeurs de recherche de 1ère classe qui justifient de 18 mois d'ancienneté au moins dans le 3ème échelon de ce grade.
Les règles de gestion	Critères : Les règles de gestion seront définies par la nouvelle commission d'évaluation des chercheurs qui sera mise en place courant 2015.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2016.

Informations sur le précédent comité d'évaluation tenu en 2013 au titre de 2014 :

Nb de promouvables	24 agents
Nb de candidatures	12 agents
Nb de postes offerts	2 postes
Nb d'agents retenus	2 agents
Age moyen des agents retenus	55 ans 6 mois

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date prévisible du comité d'évaluation	date communiquée ultérieurement

Processus de remontée des propositions de promotion :

Une circulaire spécifique sera diffusée lorsque les principes de gestion auront été définis par la nouvelle commission d'évaluation.

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2016.**

A titre indicatif, antérieurement les dossiers ont été constitués par les pièces suivantes :

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un projet de recherche ;
- un descriptif de l'activité ;
- un CV complet contenant les références de l'ensemble des productions depuis le début de carrière ;
- deux derniers rapports d'évaluation.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau du comité d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 - Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre chargé de l'écologie après avis du comité d'évaluation.

Les contacts :

DRH/MGS/ MGS 1-3	Responsable du pôle	Katia BOIRON katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 66 47
	Instructeur	Meddy LATCHIMY meddy.latchimy@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 79
DRH/CE	Chargé de mission encadrement pour les chercheurs	Sylvie RAMBEAU sylvie.rambeau@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89

11.1.4.4. Accès au choix au grade de directeur de recherche du développement durable de classe exceptionnelle 2ème échelon au titre de l'année 2016

ACCÈS AU CHOIX AU GRADE DE DIRECTEUR DE RECHERCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE 2ÈME ÉCHELON AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Les conditions statutaires	Sont proposables : les directeurs de recherche de classe exceptionnelle 1er échelon qui justifient de 18 mois d'ancienneté au moins dans cet échelon.
Les règles de gestion	Critères : Les règles de gestion seront définies par la nouvelle commission d'évaluation des chercheurs qui sera mise en place courant 2015.
Les textes de référence	Décret n°2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable.
Le nombre de postes et date d'effet	Le nombre de postes offerts à la promotion sera déterminé ultérieurement. Les agents retenus seront nommés à compter du 1er janvier 2016.

Informations sur le précédent comité d'évaluation tenu en 2013 au titre de 2014 :

Nb de promouvables	2 agents
Nb de candidatures	2 agents
Nb de postes offerts	1 poste
Nb d'agents retenus	1 agent
Age moyen des agents retenus	57 ans 9 mois

Les dates :

Saisine des agents par la DRH	date communiquée ultérieurement
Réception des accusés de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date limite de réception par la DRH	date communiquée ultérieurement
Date prévisible du comité d'évaluation	date communiquée ultérieurement

Processus de remontée des propositions de promotion :

Une circulaire spécifique sera diffusée lorsque les principes de gestion auront été définis par la nouvelle commission d'évaluation.

Les dossiers pris en compte seront ceux qui respecteront les critères statutaires **au 1^{er} janvier 2016**.

A titre indicatif, antérieurement les dossiers ont été constitués par les pièces suivantes :

1- Composition des dossiers de candidature :

1-1 Dossiers à constituer par l'agent en vue de la transmission à la DRH/MGS/MGS1/MGS1-3 :

- un projet de recherche ;
- un descriptif de l'activité ;
- un CV complet contenant les références de l'ensemble des productions depuis le début de carrière ;
- deux derniers rapports d'évaluation.

Deux rapporteurs seront désignés par le bureau du comité d'évaluation pour chacun des candidats.

Les dossiers de candidatures seront transmis à une date qui sera définie ultérieurement :

- Sous format papier à la Direction des Ressources Humaines, Sous-direction de la Modernisation et de la Gestion Statutaires - Bureau MGS1/Pôle MGS1-3 - Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex ;
- Sous forme électronique aux contacts DRH/MGS/MGS1-3 précisés ci-dessous.

2- Forme de la décision :

Les promotions sont décidées par le ministre chargé de l'écologie après avis du comité d'évaluation.

Les contacts :

DRH/MGS/ MGS 1-3	Responsable du pôle	Katia BOIRON katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 66 47
	Instructeur	Meddy LATCHIMY meddy.latchimy@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 61 79
DRH/CE	Chargé de mission encadrement pour les chercheurs	Sylvie RAMBEAU sylvie.rambeau@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 62 89